

# OMPI



WO/PBC/IM/1/09/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 mai 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Session informelle  
Genève, 20 – 22 juillet 2009

### RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS RELATIFS AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document a pour objet de présenter au Comité du programme et budget (ci-après dénommé "PBC") un rapport sur l'état d'avancement des projets relatifs à la nouvelle construction couvrant la période écoulée depuis que le précédent rapport sur le projet relatif à la nouvelle construction (document WO/PBC/13/5) et la proposition concernant le projet relatif à la nouvelle salle de conférence (document WO/PBC/13/6(c)) lui ont été présentés à l'occasion de sa treizième session, tenue les 10 et 11 décembre 2008. En outre, afin de donner au PBC une vue d'ensemble des questions relatives à la construction telles qu'elles sont administrées par le Secrétariat, le présent document fait également le point sur les aspects de la mise en œuvre des mesures de sécurité découlant des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges (UN H-MOSS) pour tous les bâtiments appartenant à l'OMPI (existants, en cours de construction et futurs) qui concernent la construction.

#### I. PROJET RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION (NOUVEAU BATIMENT ADMINISTRATIF ET LIAISON SOUTERRAINE SUPPLEMENTAIRE ENTRE LE BATIMENT AB ET LE NOUVEAU BATIMENT)

##### a) *État d'avancement des travaux sur le site de construction*

2. Les travaux de construction progressent dans les délais en vue d'un achèvement en octobre 2010. À la date d'établissement du présent document, la situation concernant les trois phases principales des travaux de construction était celle décrite ci-dessous.

3. En ce qui concerne le nouveau bâtiment administratif (“phase I”), le gros œuvre pour les deuxième, troisième et quatrième niveaux souterrains a été achevé, le premier niveau en sous-sol et le rez-de-chaussée (les deux étages les plus complexes) sont pratiquement achevés et les travaux de construction du deuxième étage ont débuté.

4. En ce qui concerne la liaison souterraine entre le bâtiment AB et le nouveau bâtiment (“phase II”), les travaux d’excavation sont presque achevés, alors que les préparatifs du gros œuvre pour la dalle inférieure ont débuté. L’ouverture de la nouvelle rampe d’accès au parking souterrain du bâtiment AB reste prévue pour octobre 2009, bien que des modifications soient mises en œuvre en vue de déplacer l’accès à cette future rampe du parvis du bâtiment AB au parvis du bâtiment GBI. Ces modifications découlent à la fois de la mise en œuvre des mesures de sécurité au titre des normes UN H-MOSS et de l’incidence prévue du projet relatif à la nouvelle salle de conférence sur ce secteur, si ce projet devait être approuvé par les assemblées des États membres à leur session de septembre 2009.

5. Ainsi qu’il a été annoncé au PBC (paragraphe 51 et 52 du document WO/PBC/13/6(c)), la réalisation d’une partie de la liaison piétonnière souterraine entre le bâtiment AB et le nouveau bâtiment (“phase III”) devrait être modifiée compte tenu des travaux d’excavation nécessaires pour le projet relatif à la nouvelle salle de conférence, si ce projet devait être approuvé par les assemblées des États membres à leur session de septembre 2009.

6. Un certain nombre de mesures conservatoires mineures ont dû être prises, et d’autres pourront également être nécessaires d’ici la fin de 2009, afin de tenir compte des préparatifs nécessaires à une éventuelle extension future du site de construction, si les assemblées des États membres approuvent le projet relatif à la nouvelle salle de conférence à leur session de septembre 2009. Le coût estimatif des mesures déjà mises en œuvre est minime et a été imputé au budget approuvé pour la phase I du projet relatif à la nouvelle salle de conférence (voir le paragraphe 13).

*b) Budget actualisé et unifié et financement du projet*

7. Il est rappelé que, sur recommandation du PBC, les assemblées des États membres ont approuvé, à leurs sessions respectives tenues en décembre 2008, le budget actualisé et unifié du projet relatif à la nouvelle construction, ainsi qu’une “provision pour les modifications du projet” et une “provision pour divers et imprévus” (d’un montant cumulé de 16 millions de francs suisses) (documents WO/PBC/13/6(b), WO/PBC/13/10 (rapport, paragraphe 129) et A/46/12 (rapport, paragraphe 45)).

8. À la date d’établissement du présent document, la “provision pour les modifications du projet” (d’un montant de 8,2 millions de francs suisses) a été intégralement utilisée pour couvrir le coût des modifications supplémentaires relatives au Centre informatique (2,5 millions de francs suisses environ) et de la mise en œuvre des mesures de sécurité au titre des normes UN H-MOSS (4,5 millions de francs suisses environ). Le PBC et les assemblées des États membres ont été expressément informés du fait que ces deux postes de dépense constituaient les principales modifications en cours (voir le paragraphe 11 du document WO/PBC/13/6(b)). Le solde (1,2 million de francs suisses) a été affecté au financement d’une grande partie du coût des installations nécessaires pour convertir le quatrième niveau souterrain en aire de stockage pour les différents services qui doivent emménager dans le nouveau bâtiment.

9. À la date d'établissement du présent document également, la "provision pour divers et imprévus" (7,8 millions de francs suisses environ) était quasiment intacte, à l'exception du coût restant des installations nécessaires pour convertir le quatrième niveau souterrain en aire de stockage (voir le paragraphe 8), soit un montant de 0,7 million de francs suisses.

10. Bien que 13 mois se soient écoulés sur les 30 que compte la période comprise entre le début et la fin des travaux de construction, la "provision pour divers et imprévus" devrait par ailleurs rester exclusivement réservée aux imprévus.

*c) Emprunt et effet du projet sur le budget ordinaire de l'OMPI*

11. Il est rappelé que, aux fins du programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 présenté au PBC en décembre 2008, un montant de 4,9 millions de francs suisses a été approuvé (au titre du programme 29) afin de couvrir les honoraires du pilote du projet et les intérêts sur l'emprunt. La première tranche d'encaissement (d'un montant de 50 millions de francs suisses), prévue à l'origine pour décembre 2008, a été reportée au mois de mars 2009 afin de bénéficier de taux d'intérêts moins élevés. En conséquence, le montant approuvé au titre du budget ordinaire ne sera pas complètement utilisé au cours de l'exercice biennal. De même, le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 présenté au PBC à sa session en cours couvrirait (au titre du programme 29) les honoraires du pilote du projet et les intérêts sur l'emprunt, dans l'hypothèse où deux tranches d'emprunt au maximum seraient encaissées entre la fin de 2010 et le début de 2011. Enfin, le budget ordinaire (programme 24.4) continuera de financer le coût de location des locaux n'appartenant pas à l'OMPI pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011, en attendant l'achèvement du projet.

## II. PROJET RELATIF À LA NOUVELLE SALLE DE CONFERENCE : PHASE I (ETUDES ET PREPARATION DU DOSSIER ARCHITECTURAL COMPLET)

12. Le dossier architectural et technique complet pour le projet relatif à la nouvelle salle de conférence, ainsi que la structure de gestion du projet et le budget et le financement proposés à cet effet sont en cours de finalisation en vue de leur présentation officielle au PBC et aux assemblées des États membres à leurs sessions de septembre 2009, aux fins de recommandation et de décision, respectivement.

13. Lors de l'approbation du lancement de la phase I et de l'enveloppe financière connexe pour les taxes et honoraires jusqu'à la présentation du dossier complet, d'un montant de 4.2 millions de francs suisses, le PBC et les assemblées des États membres avaient demandé au Secrétariat de réduire le coût des honoraires à payer à l'architecte et aux ingénieurs. Le coût total des honoraires a été réduit de 200 000 francs suisses environ.

## III. ASPECTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SÉCURITE AU TITRE DES NORMES UN H-MOSS CONCERNANT LA CONSTRUCTION

14. Compte tenu des liens étroits entre le site de construction en cours, l'éventuelle nouvelle salle de conférence et l'amélioration de la sécurité des bâtiments existants, le Secrétariat a décidé en avril 2009 de confier l'administration de tous ces projets à une même structure administrative : le Comité de construction et l'Équipe interne de suivi du projet, d'une part, et le pilote, d'autre part. En outre, ainsi qu'il avait été annoncé au PBC et aux assemblées

des États membres en décembre 2008, le Secrétariat a demandé à l'architecte et à un certain nombre d'ingénieurs précédemment engagés pour le projet en cours relatif à la nouvelle construction de travailler également sur le projet relatif à la nouvelle salle de conférence et sur un certain nombre d'aménagements extérieurs pour appliquer les mesures de sécurité découlant des normes UN H-MOSS à tous les bâtiments (existants, en cours de construction et futurs). Ces décisions ont été prises en vue d'optimiser la préparation, la coordination et la prise de décisions sur tous ces projets, qui représentent des investissements majeurs pour l'Organisation et qui appellent un strict respect des délais parallèles et de nombreuses mesures opérationnelles immédiates.

#### IV. CONTRÔLE ET AUDIT PERIODIQUES DU PROJET RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION

15. Le projet relatif à la nouvelle construction continue de faire l'objet d'audits périodiques par le vérificateur externe des comptes (juin-juillet 2009), le Comité d'audit de l'OMPI (mars et juin 2009) et la Division de l'audit et de la supervision internes (mars et premier semestre de 2009).

*16. Le Comité du programme et budget est invité à prendre note du présent rapport.*

[Fin du document]